

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
14 Septembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

OBJET :
**26. PERSONNEL
COMMUNAL ET DU
CCAS. MODIFICATION
DU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le 08/10/2018

ID : 059-215004004-20180920-05102018D26_AK-DE



L'an deux mil-dix-huit, le vingt SEPTEMBRE à dix

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjointe – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme CARON Sophie – M. KUJAWA Philippe.

ABSENT : M. MABRIEZ Philippe.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 21 décembre 2015, le conseil municipal a instauré un nouveau règlement intérieur destiné au personnel communal et du CCAS.

Au regard de la réorganisation des plannings de travail du Centre Social, il convient de mettre à jour l'article 7 du règlement intérieur pour tenir compte des cycles de travail annualisés après avis favorable du comité technique.

De même, il convient de mettre à jour certaines annexes du règlement :

- Compte Épargne Temps
- Recours aux astreintes

Aussi, il est proposé de prévoir que la mise à jour des pièces annexes du règlement intérieur ne doit pas nécessiter l'avis préalable du Comité Technique Paritaire, ni de délibération des assemblées délibérantes dès l'instant où la décision prise a déjà fait l'objet d'une approbation et qu'il s'agit d'une simple réactualisation de documents.

Enfin, pour la parfaite information des agents, il a été ajouté au règlement intérieur les modalités de compensation en temps ou de rémunération des heures supplémentaires (Cf tableau en annexe).

Ces modifications ont été validées préalablement lors du comité technique commun du 13 septembre dernier.

L'assemblée invitée, entérine à l'unanimité le projet de modification dont un exemplaire est joint à la délibération, pour une mise en application à compter du 1^{er} octobre 2018.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le